



Plongeur Autonome 12 mètres (PA12)

Ce brevet vous permet de commencer à plonger sans encadrant avec un autre plongeur de même niveau minimum, à une profondeur de 12 mètres maximum.

La formation se déroule en piscine et en fosse.

Vous devez atteindre les objectifs suivants :

- *S'équiper, s'immerger, s'équilibrer, évoluer et s'orienter.*
- *Savoir prévenir pour vous-même les incidents de plongée.*
- *Savoir recevoir ou fournir de l'aide à un équipier en cas de difficulté.*
- *Savoir appliquer individuellement et collectivement les consignes données par le DP.*

Conditions de candidature :

- Etre âgé de 18 ans au moins à la date de délivrance.
- Etre titulaire du brevet de plongeur Niveau 1 (N1) de la FFESSM ou équivalent pour débiter la formation.
- Avoir réalisé au moins 4 plongées (attestées) en milieu naturel.

